

**ARRÊTE CONJOINT N° 0164 /MSP**

portant fixation des tarifs des actes de la profession médicale, des établissements hospitaliers et Formations Sanitaires publiques de la Haute-Volta.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
LE MINISTRE DES FINANCES

U.S.A. C.F.V.  
28/5/84

\*\*\*\*\*

- VU la Proclamation du 4 Août 1983 ;
- VU l'Ordonnance N°83-0021/CNR/PRES du 24 Août 1983 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°83-0020/CSP/PRES du 7 Janvier 1983 portant définition des secteurs Ministériels ;
- VU le Décret N°83-0019/CSP/PRES du 7 Janvier 1983 portant organisation des départements Ministériels, ensemble ses modificatifs ;
- VU le Décret N°81-0088/PRES/CMRPN/SP du 12 Février 1981 portant organisation d'ensemble du Ministère de la Santé Publique, ensemble ses modificatifs ;
- VU l'Ordonnance N°78-68 bis/PRES/MSP/AS du 28 Décembre 1970 portant Code de la Santé Publique ;
- VU le Décret N°84- 213 / PRES/CNR/MSP/MF du 6 Juin 1984 portant tarification générale des Actes de la Profession, Médicale des Etablissements Hospitaliers ; et Formations Sanitaires de la Haute-Volta.

**ARRÊTE**

**TITRE I**

**Article 1er :** Les tarifs des actes de la profession médicale, des examens de la médecine et de l'hospitalisation dans les établissements sanitaires publics sont fixés et arrêtés.

.../....

**LE 2.** - Les tarifs de remboursement de la journée de traitement dans les fonctions sanitaires publiques de Haute-Volta sont fixés comme suit :

Catégories	Hopitaux Nationaux		Centres Hospitaliers Régionaux et Maternités Communales		Centres Médicaux Equipés
	Avec Nourriture	Sans Nourriture	Avec Nourriture	Sans Nourriture	
1 <sup>ère</sup> catégorie	3 000	2 400	700	500	10
2 <sup>ème</sup> catégorie	2 000	1 500	300	200	5
3 <sup>ème</sup> catégorie	1 000	800	100	100	-
4 <sup>ème</sup> catégorie	500	300	-	-	-
5 <sup>ème</sup> catégorie	100	100	-	-	-

**LE 3.** - Les personnes atteintes de tuberculose, de lèpre, ou trypanosomiase bénéficient de la gratuité de l'hospitalisation, des examens de laboratoire de radiologie au cours du traitement et de la surveillance.

**LE 4.** - Les cas d'urgence établis par le médecin ne donnent pas lieu à payement. Au bout de 24 H le malade est soumis aux dispositions de l'article

SPECIALISTE

5. - La valeur des lettres-clés des actes de la profession médicale et d'examens de laboratoire est fixée comme suit :

C	: Consultation générale.....	300
CS	: Consultation de spécialiste.....	500
CM-PSY	: Consultation de psychiatre ou de neurologue.....	<del>500</del>
	Spécialiste .....	2 500
K	: Actes de chirurgie et de spécialistes pratiqués par le Médecin .....	100
Z	: Actes utilisant des radiations ionisantes.....	500
SCP	: d'orthopédie dento-faciale; actes pour obturations dentaires définitives et traitement des parodontoses et actes de prothèse dentaire pratiqués par le chirurgien-dentiste.....	100
D	: Actes autres que d'orthopédie dento-faciale, d'obturation dentaires, de traitement des parodontoses et prothèse dentaire pratiqués par le chirurgien-dentaire...	100
B	: Analyses et examens de laboratoire.....	50
AMM	: Actes du masseur kinésithérapeute.....	200
R	: Actes d'électro-radiologie.....	100
KR	: Actes d'électro-thérapie .....	200

6. - Lorsque les actes en K, D, et, AMM, sont effectués au cours d'une même séance sur un même malade par le même praticien, l'acte du coefficient le plus important est seul compté.

7. - Traitement orthopédique complet d'une fracture fermée nécessitant une réduction avec anesthésie.

Main.....	K10 1000
Avant-bras.....	K10 1000
Humérus .....	K10 1000
Clavicule.....	K5 500

Jambe .....	K20	2000
Rotule .....	K5	500
Fémur .....	K30	3000
Rachis .....	K30	3000
Hanche .....	K20	2000

LE 8. - Pose simple de plâtre

- Main, poignet pied.....K5 500
- Avant-bras, bras, jambe, cuisse, genou..K10 1000
- Plâtre thoraco-brachial, pelvi-pédieux  
bi-jambier..... K15 1500

LE 9. -

- Extraction de corps étranger profonds  
des parties molles..... K5 500
- Excision d'un anthrax..... K3 300
- Excision d'un panaris..... K3 300

LE 10. -

- Actes portant sur la paroi abdominale
- Ponction de l'abdomen..... K5 500
- Traitement chirurgical simple des hernies et  
des éventrations.. .....K20 2000

LE 11. -

- Actes portant sur l'appareil génital masculin
- Circoncision..... K5 500

LE 12. -

- Actes portant sur l'appareil génital féminin
- Insufflation tubaire, hydrotubation, injection intra-  
utérine d'un produit de contraste ou d'une substance  
médicamenteuse, pose d'un dispositif intra-utérin  
.....K20 2000

LE 13. -

- Actes liés à la gestation et à l'accouchement
- Délivrance artificielle ou révision utérine  
isolée.....K10 1000
- Cerclage du Col.....K10 1000
- Suture isolée d'épisiotomie.....K10 1000

LE 14. -

- Actes portant sur le cou
- Etude isolée de la mobilité pharyngo-laryngée lors de la pho-  
to-quelque que soit la technique utilisée et le nombre d'épreuve  
tuée.....K10 1000
- Biopsie du larynx, laryngoscopie directe. K10 1000
- Examen du larynx sous laryngoscope en suspension

- Traitement par curetage d'un othématome important' K5 500
- Reconstitution du pavillon de l'oreille par aplaisie ou mutilation grave, avec greffe cartilagineuse, non compris les temps de préparation des lambeaux cutanés.....K50 5000
- Résection simple d'une tumeur maligne de l'oreille externe.....K10 1000
- Résection large d'un tumeur maligne de l'oreille externe' .....K15 1500
- Paracenthèse du tympan unilatérale .....K3 300
- Ablation d'un polype de l'oreille moyenne.....K5 500 .
- Drainage permanent transtympanique sous microscopie pour otite sereuse (traitement global) .....K15 1500
- Mastoïdectomie.....K20 2000
- Exploitation chirurgicale de l'oreille moyenne sous microscopie.....K20 2000
- Myringoplastie simple.....K20 2000
- Tympanoplastie (y compris le temps osseux), quelle que soit la technique.....K25 2500
- Traitement chirurgical d'une paralysie faciale par décompression intrapétreuse.....K25 2500

E 16. - Acte portant sur la face

- Réduction d'une fracture récente du nez avec l'appareillage .....K15 1500
- Chirurgie réparatrice de la pyramide nasale avec greffe osseuse ou cartilagineuse, non compris les temps de préparation de lambeaux cutanés.....K25 2500
- Résection ou reposition de la cloison .....K15 1500
- Traitement d'une polypose nasale unitérale en une ou plusieurs séances (y compris les récidives dans les trois mois) ..... K10 1000
- Ponction isolée du sinus maxillaire.....K5 500
- Lavage de sinus par ponction ou par la méthode de proetz avec maximum de dix séances.....K5 500

E 17. - Actes portant sur la bouche et le pharynx

- Refection partielle d'une lèvre détruite par tumeur ou traumatisme.....K15 1500

- Adénoïdectomie, y compris le traitement éventuel des complications.....K10 1000
- Adénoïdectomie plus amygdalectomie chez l'enfant y compris le traitement éventuel des complications.....K10 1000
- Incision d'un phlegmon péri-amygdalien ou retro-pharyngien ..... K10 1000
- Traitement chirurgical d'une lésion bénigne d'une glande salivaire autre que la parotide..... K10 1000

RE 18. - Les différents actes du chirurgien-dentiste désignés par les lettres clés D, SCP, et Z sont tarifés selon l'affectation des coefficients.

Extractions de plusieurs dents au cours d'une même séance :

- la première..... 5D 500
- chacune des suivantes..... 3D 200

Extractions des molaires inférieures

- la première..... 5D 500
- chacune des suivantes..... 3D 300

Extractions d'une dent en mal position ou par alvéolectomie 5D 500

Extraction d'une dent incluse ou enclavée..... 10D 1000

Retraitage péri apical avec ou sans resection apicale, (traitement d'obturation du canal non compris)..... 15D 1500

Radiographie des dents (Technique intra-buccale par incidence ..... 3Z 1500

Les soins conservateurs sont tarifés comme suit :

a) chez les personnes de moins de 13 ans

- Obturations dentaires définitives

\* cavité simple (traitement global).....7SCP 700

\* cavité composée (traitement global.. interne 2 faces.....10SCP 1000

\* cavité composée (traitement global) interne 3 faces..... 10SCP 1000

Soins de la pulpe et des canaux

\* Pulpotomie, pulpectomie coronaire avec obturation de la chambre pulpaire..... 10 SCP 1000

\* Pulpectomie coronaire et radiculaire avec obturation des canaux et soins consécutifs à une gangrène pulpaire (trait global)

\* groupe prémolaire.....15 SCP 1500  
 \* groupe molaire.....20 SCP 2000

les personnes de plus de 13 ans

• obturations dentaires définitives

\* cavité simple (traitement global).....7 SCP 700  
 \* cavité composée (traitement global)  
     interne 2 faces.....10 SCP 1000  
 \* cavité composée (traitement global)  
     interne 3 faces.....10 SCP 1000

- Soins de la pulpe et des canaux

\* pulpotomie, pulpectomie coronaire avec obturation de la chambre  
 pulpaire..... 7 SCP 700

\* Pulpectomie coronaire et radiculaire avec obturation des canaux  
 et soins consécutifs à une gangrène pulpaire (trait global)

\* groupe incisivo-canin..... 12 SCP 1200  
 \* groupe prémolaire.....15 SCP 1500  
 \* groupe molaire.....25 SCP 2500

Detartrage complet (deux séances au maximum)

\* par séance.....5 SCP 500  
 \* avec fluoruration .....6 SCP 600

Traitement des parodontopathies, quelque soit la technique  
 (maximum 9 séances par an) mais à

\* par séance.....4 SCP 400  
 \* ligature métallique dans la parodontopathie.....8 SCP 800  
     .....20 SCP 2000  
 \* Traitement des fractures des maxillaires avec  
 blocage .....20 SCP 2000

LE 19. - L'acte de prothèse dentaire est tarifé comme suit :

1 à 3 dents.....	K60	6000
4 dents .....	K65	6500
5 dents .....	K70	7000
6 dents .....	K75	7500
7 dents .....	K80	8000
8 dents .....	K85	8500
9 dents .....	K90	9000
10 dents .....	K95	9500
11 dents .....	K100	10000
12 dents .....	K105	10500
13 dents .....	K110	11000

est établie comme suit :

I) Membre Supérieur

- A) Doigt, main, avant-bras, coude, bras

incidence de base .....K4

1) Face = K15 ..... 1500

Scopie.....K2

Film.....K4

Interpretation (C2):.....K15.....~~2500~~

2) Face+Profil = K25 incidence de Base.....K10

scopie.... .....K2

Film.....K6

interpretation (C2).....K1

2300

- B) Epaule, clavicule ... \ ...

incidence de base.....K10

scopie.....K4.....250

film .....K6

interpretation (C2).....K5

II) Membre inférieur

A) Orteil incidence de base.....K4

scopie.....K2 .....15

1) face =K15 Film.....K4

interpretation (C2).....K5

2) face + profil = K25 incidence de base...K10

scopie.....K4 .....25

Film.....K6

interpretation C2)...K5

B) Cheville, pied, fémur, jambe, genou

1) face = K25 incidence de base...K10

scopie.....K4 .....250

Film.....K6

interpretation (C2)...K5



face + profil = K35 ..... incidence de base.....K40  
 scopie.....K4  
 film.....K6.....3500  
 interpretation (C2).....K5  
 Profil = K35 ..... Incidence de base.....K30  
 scopie.....K4  
 Film.....K5.....3500  
 interpretation.....K5

III) Rachis cervical, dorsal, lombaire

1) face = K25 incidence de base.....K10  
 scopie...;.....K4.....2500  
 film .....K5  
 interprétation.....K5  
 2) face + profil = K35  
 incidence de base.....K20  
 scopie.....K4 .....3500  
 film.....K6  
 interprétation (C2).....K5

IV) Poumon

1) face = K25 incidence de base.....K10  
 scopie.....K4.....2500  
 film.....K6  
 interprétation.....K5  
 2) face + profil = K35 incidence de base.....K20  
 scopie.....K4  
 film.....K6.....3500  
 interprétation.....K5

V) Autres examens courants

A) crâne incidence de base..... K10  
 1) face = K25 scopie..... K6.....2500  
 film..... K4  
 interprétation..... K5

scopie.....K6  
 film.....K4 .....3500  
 interprétation.....K5

ure urinaire sans preparation (ASP), fistulographie contene incidence  
 de sinus = K35

incidence de base..... K20  
 scopie..... K5  
 film..... K4 .....3500  
 interprétation..... K5

ns spéciaux

K50 transit oesophagique  
 transit gastrique  
 lavement baryté  
 cholecystographie orale  
 UIV  
 cystographie  
 hystérogaphie ..... 5000  
 mammographie  
 laryngographie  
 arthrographie

incidence de base .....K20  
 scopie.....K15  
 film .....K10  
 interprétation.....K5

Cholangiographie, phlebographie, artériographie

K70 : incidence de base.....K30  
 scopie.....K20  
 scopie télévisée.....K25 .....7000  
 interprétation.....K5

La réduction de 80% accordée aux Fonctionnaires, Militaires et leurs ayants droit ne portera désormais que sur l'incidence de base, les autres incidences sont prises intégralement.

21. - Les lettres clés des examens d'analyses médicales réalisés en vue un diagnostic est affectée des coefficients suivants :

BACTERIOLOGIE

- Examens des prélèvements muqueux, cutanée et différents pus...	30
- Coproculture.....	20
- Frottis vaginal.....	20
- Hémoculture.....	20
- Uroculture.....	20
- Antibiogramme;.....	20
- Spermogramme.....	20
- Spermoculture.....	40
- Analyse des eaux (colimétric).....	40

PARASITOLOGIE

- Recherche de parasites dans les selles.....	6
- Recherche de parasites dans le sang.....	6
- Recherche de parasites cutanés.....	6
- Compte d'Addis.....	20
- Cytobactériologie des urines.....	10

SEROLOGIE

- Serodiagnostic de la syphilis.....	10
- Wright.....	40
- Widal.....	20
- Transaminases.....	20
- ASLO.....	20
- Test immunologique de grossesse.....	20
- Dosage des prolans.....	40
- Groupage sanguin ABO/RHESUS.....	10

..../...

de Howell.....	20	1000
tes hépatiques : mac lagan, hanger, gros.....	20	1000
Marche de l'antigène Australia.....	40	2000

HEMATOLOGIE

ération globulaire.....	6	300
smule leucocytaire.....	6	300
atocrite.....	6	300
oglobine.....	10	500
iquettes.....	20	1000
aps de saignement.....	5	250
aps de coagulation.....	5	250
ix de prothrombine.....	20	1000
sistance globulaire.....	20	1000
esse de sédimentation.....	6	300
rasite sanguicoles (G.E. frottis .....	6	300
st d'annel.....	6	300

BIOCHEMIE

ose.....	10	500
e.....	10	500
atinine.....	10	500
de urique.....	20	1000
sphore.....	20	1000
lestérol total.....	10	500
de lactique.....	20	1000
ides totaux.....	20	1000
phoblipides.....	30	1500
glycérides.....	20	1000
orures.....	10	500
cium.....	10	500
nésium .....	20	1000
etrophorèse protides.....	20	1000
érique.....	40	5000
sphatases alcalines.....	20	1000
sphatases acides.....	20	1000
otides totaux.....	20	1000
stone.....	6	300
uide de ponction.....	6	300

- Bilirubine .....	40	1000
- Bilirubine conjuguée .....	10	500
- Urée urinaire .....	20	1000
- Bilirubine conjuguée .....	10	500
- Electrophorèse de l'hémoglobine.....	20	1000
- Bile et pigments biliaires.....	6	300
- Albumine/Sucre.....	6	300
- Urée urinaire.....	20	1000
- Fibrinogène.....	20	1000
- Hyperglycémie provoquée .....	60	3000
- Créatinine urinaire .....	20	1000

ANATOMO- PATHOLOGIE

Histodiagnostic de routine.....	20	1000
Cytodiagnostic.....	20	1000
Etude extemporanée.....	40	2000
Autopsie .....	50	2500

ARTICLE 22.- l'acte en kinésithérapie est tarifé à 35 AMM pour 10 séances.  
..... 3500

TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23.- Les tarifs forfaitaires des différents examens médicaux nécessaires à l'obtention de certificats médicaux d'aptitude sont les suivants

- Concours (visite / contre visite) ..... 300
- Certificat de salubrité..... 2000
- Concours professionnel et examens administratifs ( VET CV)  
..... 500
- Permis de conduire des véhicules à moteur..... 1000
- Brevet ou licence de navigation aérienne ..... 5000
- Visite périodique, du personnel des sociétés et entreprises tant  
privées que para-étatique (radiologie, albumine, sucre, acuité  
visuelle, examen physique ..... 4000

.../...

**ARTICLE 24** : Lorsque le malade est hospitalisé les actes décrits aux titres I et II ne sont pas décomptés. Seule l'hospitalisation est prise en compte.

**ARTICLE 25** : Le Ministre de la Santé Publique, le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République.

OUAGADOUGOU, le 7 Juin 1984

Le Ministre de la Santé Publique



Pharmacien-Commandant  
Abdou Salam KABORE./-

Le Ministre des



D. Justin BARO